

**DECISION N° 20230512_P_067
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20221213_D_153 du Conseil Communautaire du 13 décembre 2022 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec l'entreprise RD nettoyage pour l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs « Ilojeux » et de Musica'ls à Aurec sur Loire

Le Président,

N° 20230512_P_067

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**RD NETTOYAGE
Nettoyage de locaux
24 rue Johannot
42000 Saint Etienne**

Pour l'entretien des locaux de l'accueil de loisirs Ilojeux et Musica'ls sur la commune d'Aurec sur Loire.

Dates : A partir du mois d'Avril 2023

Lieu : Accueil de Loisirs Ilojeux et locaux Musica'ls à Aurec sur Loire.

Montant : 21.95€ HT par heure réalisée pour l'accueil de loisirs Ilojeux.
283.35€ HT Mensuel pour Musica'ls.
A ceci viendra s'ajouter les produits consommables sanitaires

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 12 Mai 2023

Le Président,

Frédéric GIROD

